

# Suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Vallérargues

---

## Rapport annuel 2024

ETU-2025-050 - Edition Janvier 2025



# CONDITIONS DE DIFFUSION

---

**Atmo Occitanie**, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

**Atmo Occitanie** met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

[contact@atmo-occitanie.org](mailto:contact@atmo-occitanie.org)

# SOMMAIRE

<b>SYNTHESE .....</b>	<b>1</b>
<b>1. CONTEXTE ET OBJECTIFS .....</b>	<b>2</b>
1.1. CONTEXTE .....	2
1.2. OBJECTIFS.....	2
<b>2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES .....</b>	<b>2</b>
2.1. HISTORIQUE.....	2
2.2. DISPOSITIF DE MESURES.....	3
2.2.1. Description des jauges.....	3
2.2.2. Fréquence des mesures.....	3
2.2.3. Valeur réglementaire .....	3
2.2.4. Niveau de référence.....	3
2.2.5. Implantation des jauges .....	4
<b>3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE .....</b>	<b>7</b>
3.1. EVOLUTION DU SITE EN 2024 (SOURCE : JOFFRE TP) .....	7
3.2. CONDITIONS METEOROLOGIQUES EN 2023.....	7
<b>4. RESULTATS OBTENUS.....</b>	<b>8</b>
4.1. TABLEAU DE RESULTATS 2024 .....	8
4.2. INFORMATIONS SUR LE RESEAU DE MESURES .....	8
4.3. MOYENNE GENERALE .....	8
4.4. DETAILS PAR JAUGE .....	9
4.4.1. Jauge de type a (référence).....	9
4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation) .....	9
4.4.3. Jauge supplémentaire .....	9
4.4.4. Jauges de type b (proximité des premières habitations) .....	10
<b>5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>10</b>
<b>TABLE DES ANNEXES .....</b>	<b>10</b>

# SYNTHESE

En partenariat avec la société Joffre TP, Atmo Occitanie réalise le suivi des retombées de poussières autour de la carrière de Vallérargues dans le Gard. Concrètement, 4 campagnes de mesures d'un mois ont été réalisées en 2024.

- Sous le Mistral, l'activité de la carrière peut avoir ponctuellement une influence faible à modérée sur l'empoussièrément de son environnement immédiat. Cette influence diminue avec la distance pour être inexistante à 700 mètres de la carrière.
- Sous le Marin, l'activité de la carrière n'a pas d'influence sur l'empoussièrément de son environnement immédiat.
- Au niveau des 1<sup>res</sup> habitations, les niveaux d'empoussièrément sont nettement inférieurs à la valeur limite réglementaire.

## SITUATION PAR RAPPORT À LA VALEUR DE REFERENCE

Valeur de référence	Dépassement	Commentaires
500 mg/m <sup>2</sup> /jour en moyenne annuelle glissante sur les jauges de type b (arrêté du 22/09/1994 modifié)	<b>NON</b>	Le site de prélèvement de type b n'a dépassé cette valeur de référence.

## RETOMBÉES TOTALES : SITUATION POUR L'ANNEE 2024

Numéro	Type de jauge	Retombées totales en mg/m <sup>2</sup> /jour		Comparaison entre 2024 et 2023	
		Moyenne annuelle 2024 <i>(Moyenne des 4 campagnes de mesures)</i>	Moyenne annuelle 2023 <i>(Moyenne des 4 campagnes de mesures)</i>	Evolution	Pourcentage par rapport à 2023
JOFF 1	a	91	120	▼	- 24%
JOFF 2	c	105	146	▼	- 28%
JOFF 3	c	245	251	=	- 2%
JOFF 4	-	137	135	=	+ 1%
JOFF 5	b	121	138	▼	- 12%
<b>Moyenne globale du réseau</b>		<b>140</b>	<b>158</b>	<b>▼</b>	<b>- 11%</b>

# 1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

---

## 1.1. Contexte

La société Joffre TP a confié à Atmo Occitanie la surveillance des retombées de poussières sédimentables<sup>1</sup> dans l'environnement de la carrière de Vallérargues, située en zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Une convention signée entre Joffre TP et Atmo Occitanie précise le programme de mesures mis en place.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du projet associatif d'Atmo Occitanie : « Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air ».

Elle répond à l'objectif 3-1 « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ».

## 1.2. Objectifs

Les objectifs du programme de mesures mis en œuvre sont :

- d'évaluer les niveaux de retombées de poussières sur la zone étudiée,
- déterminer l'impact des activités d'exploitation de la carrière sur les niveaux de retombées de poussières dans son environnement,
- le cas échéant, vérifier que les niveaux de retombées de poussières à proximité des 1<sup>ères</sup> habitations sous les vents dominants de l'exploitation soient conformes au seuil réglementaire (voir 2.2.3).

Ce protocole concerne exclusivement les **poussières sédimentables**. Il ne rend pas compte des éventuels problèmes liés aux particules en suspension, beaucoup plus fines (diamètre moyen inférieur à 10 microns), dont la mesure et les effets sont complètement différents.

# 2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES

---

## 2.1. Historique

Entre 2003 et 2019, le suivi des retombées de poussières autour de la carrière était effectué par des plaquettes de dépôts selon la norme AFNOR NFX 43-007.

En 2020, en application de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié, un dispositif de surveillance des retombées de poussières avec des mesures par jauges selon la norme AFNOR NF X 43-014 a été mise en place.

Initialement constitué de 4 points de mesures des retombées atmosphériques totales dans l'environnement de la carrière, le dispositif s'est étoffé en 2022 avec l'ajout, à la demande de la DREAL, d'un nouveau point de mesures, de type b, située à environ 750 mètres au Nord de la carrière.

---

<sup>1</sup> On appelle **poussières sédimentables** (PSED), les poussières, d'origine naturelle (volcans...) ou anthropique (carrières, cimenteries...), émises dans l'atmosphère essentiellement par des actions mécaniques et qui tombent sous l'effet de leur poids.

## 2.2. Dispositif de mesures

### 2.2.1. Description des jauges

« Le collecteur de précipitations » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques.

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre) dont la surface résultante permet la collecte des retombées de poussières de toutes natures (minérales et organiques). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre. La durée d'exposition du collecteur est d'environ 1 mois. Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Les retombées sont exprimées en  $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$ .



☞ Pour plus de détails sur la méthode de mesures, se reporter à l'annexe 5.

### 2.2.2. Fréquence des mesures

Dans un courrier daté du 12 novembre 2019, la DREAL Occitanie a apporté des précisions sur le déroulement des mesures :

- les campagnes de mesures ont une durée de 30 +/- 2 jours,
- l'intervalle entre 2 campagnes de mesures doit être de 60 +/- 2 jours

Afin d'assurer une représentativité saisonnière des mesures, à l'issue des 4 premières campagnes, il est admis un décalage d'un mois pour les 4 campagnes suivantes.

☞ Le calendrier des mesures est présenté en annexe 1.

### 2.2.3. Valeur réglementaire

L'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié définit une valeur de **500  $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$  en moyenne annuelle glissante** à ne pas dépasser pour les jauges installées à proximité des habitations situées à moins de 1500 mètres de la carrière sous les vents dominants (jauge de type b, voir § 2.2.5).

En revanche, cet arrêté ne prévoit pas de valeur limite pour les jauges situées en limite d'exploitation.

### 2.2.4. Niveau de référence

Empoussièremment annuel (retombées totales)	
Moyenne annuelle	Qualificatif
< 250 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièremment faible
250 à 500 $\text{g}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièremment moyen
> 500 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièremment fort

Atmo Occitanie, s'appuyant sur son expérience, a établi des ordres de grandeur qualifiant les niveaux de retombées atmosphériques

## 2.2.5. Implantation des jauges

### 2.2.5.1. Contexte réglementaire

En application de l'article 19.5 l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les exploitants de carrière, à l'exception de celles exploitées en eau, dont la production annuelle est supérieure à 150 000 tonnes/an sont soumis à la mise en place d'un plan de surveillance des émissions de poussières.

Ce plan de surveillance comprend, entre autre, le choix de la localisation des stations de mesures en fonction des vents dominants et de la présence d'habitations à moins de 1500 mètres de l'exploitation avec :

- au moins une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (type a),
- le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillants des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 m des limites de propriété de l'exploitation, sous les vents dominant (type b),
- une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants (type c).

### 2.2.5.2. Application pour la carrière de Vallérargues

	Type de site	Explications	Sites
Arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié	a	une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière.	<b>JOFF 1</b> , située à environ 1300 mètres à l'Est de la carrière
	b	le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou <b>des premières habitations</b> situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.	<b>JOFF 5</b> , installée fin 2022 sous le Marin, à environ 750 mètres au Nord de la carrière
	c	une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants.	<b>JOFF 3</b> : sous le Mistral, en limite Sud du site. <b>JOFF 2</b> : sous le Marin, à environ 400 mètres au Nord de la carrière.
Jauge complémentaire		évaluer l'empoussièremement de la zone sous le Mistral.	<b>JOFF 4</b> , située à environ 700 mètres au Sud de la carrière



Carte du dispositif de surveillance de l'empoussièremment autour de la carrière de Vallérargues

### Sites de prélèvements



**JOFF1**



**JOFF2**



**JOFF3**



**JOFF4**



**JOFF5**

## 3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE

### 3.1. Evolution du site en 2024 (source : Joffre TP)

En 2024, l'exploitant n'a pas transmis d'information sur l'activité de la carrière.

### 3.2. Conditions météorologiques en 2024

La carrière de Vallérargues est située en zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières peuvent être obtenues :

- soit par une station de mesures implantée sur le site de l'exploitation avec une résolution horaire au minimum,
- soit par un abonnement à des données corrigées en fonction du relief, de l'environnement et de la distance issues de la station météo la plus représentative à proximité de la carrière. L'abonnement à un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France est admis.

Les données météorologiques permettant d'interpréter les mesures de retombées de poussières sont issues d'un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France, permettant d'avoir des données horaires modélisées et corrigées de températures, vents et précipitations au niveau de la carrière.

#### ● Précipitations :

En 2024, la somme des précipitations pendant les périodes de mesures s'élève à 306 mm, supérieure à celle de 2023 (249 mm).

La répartition des précipitations est très contrastée entre les périodes d'exposition :

- la 1<sup>re</sup> période de mesures (du 11/01 au 09/02) est la plus sèche avec un cumul de 17 mm.
- la 4<sup>e</sup> période de mesures (du 07/10 au 07/11) est la plus pluvieuse avec un cumul de 155 mm.

Sur les 118 jours de mesures, il y a eu 37 jours de précipitations (cumul journalier supérieur à 0,1 mm).

#### ● Vents

Les vents dominants sur le site (annexe 4) sont :

- le Mistral, majoritaire, de secteur Nord ;
- le Marin, de secteur Sud.

Sur les 118 jours d'exposition, il y a eu :

- 95 jours avec au moins une heure de vent > 2.8 m/s
- 12 jours avec au moins une heure de vent > 7 m/s
- 0 jour avec au moins une heure de vent > 14 m/s

La vitesse moyenne des vents sur l'ensemble des périodes d'exposition est de 2.5 m/s

#### ● Températures

En 2024, la moyenne des températures pendant les périodes de mesures (14,4 °C)

## 4. RESULTATS OBTENUS

### 4.1. Tableau de résultats 2024

Période de l'année 2024	Identifiant jauge et quantité en mg/m <sup>2</sup> /jour				
	JOFF 1 (type a)	JOFF 2 (type c)	JOFF 3 (type c)	JOFF 4	JOFF 5 (type b)
11/01 au 09/02	74	51	190	72	75
09/04 au 07/05	71	102	231	135	103
08/07 au 07/08	MI	154	371	254	157
07/10 au 07/11	129	114	188	88	149
<b>Moyenne</b>	<b>91</b>	<b>105</b>	<b>245</b>	<b>137</b>	<b>121</b>
<b>Maximum</b>	129	154	371	254	157
<b>Minimum</b>	71	50	188	72	75

### 4.2. Informations sur le réseau de mesures

Les poses et déposes des jauges sont effectuées par Atmo Occitanie ; l'analyse des jauges est réalisée par un laboratoire accrédité COFRAC sélectionné par Atmo Occitanie.

Aucune modification du réseau n'a été effectuée au cours de l'année.

Il n'y a pas de données disponibles pour la jauge JOFF1 lors de la 3<sup>e</sup> campagne de mesures, en raison d'une détérioration du collecteur survenue pendant le transport.

### 4.3. Moyenne générale

**La moyenne générale du réseau s'établit pour l'année 2024 à 140 mg/m<sup>2</sup>/jour, légèrement inférieure à celle de 2023 (158 mg/m<sup>2</sup>/jour).**

L'empoussièrement moyen le plus élevé a été enregistré durant la 3<sup>e</sup> période de mesures (234 mg/m<sup>2</sup>/jour).

Inversement, l'empoussièrement moyen le plus faible a été enregistré durant la 1<sup>re</sup> période de mesures (92 mg/m<sup>2</sup>/jour).

## 4.4. Détails par jauge

### 4.4.1. Jauge de type a (référence)

**La jauge JOFF 1**, située à environ 1300 mètres à l'Est de la carrière, sert de référence au réseau.

Elle affiche une moyenne annuelle très faible (91 mg/m<sup>2</sup>/jour), inférieure à celle de 2023 (120 mg/m<sup>2</sup>/jour).

Sur cette jauge, l'empoussièrement varie peu entre les périodes d'exposition : il oscille entre 71 mg/m<sup>2</sup>/jour, relevé lors de la 2<sup>e</sup> campagne de mesures et 129 mg/m<sup>2</sup>/jour, constaté lors de la 4<sup>e</sup> campagne de mesures.

### 4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)

**La jauge JOFF 2** est située sous le Marin, à environ 400 mètres au Nord de la carrière.

Elle enregistre un empoussièrement faible (105 mg/m<sup>2</sup>/jour), inférieur à celui de 2023 (146 mg/m<sup>2</sup>/jour) et de l'ordre de grandeur de la référence du réseau.

Les niveaux d'empoussièrement relevés sur cette jauge sont équivalents, voire inférieurs, à ceux enregistrés lors des 3 campagnes de mesures disponibles sur le site de référence.

L'activité de la carrière n'a pas d'influence sur l'empoussièrement de cette jauge.

**La jauge JOFF 3** est située sous le Mistral, en limite Sud de l'exploitation.

Elle affiche un empoussièrement faible (245 mg/m<sup>2</sup>/jour), équivalent à celui de 2023 (251 mg/m<sup>2</sup>/jour) et supérieur à la référence.

A l'exception de la 3<sup>e</sup> période de mesures qui affiche un empoussièrement modéré (371 mg/m<sup>2</sup>/jour), les niveaux d'empoussièrement sont faibles et homogènes entre les 3 autres périodes de mesures (ils varient entre 188 mg/m<sup>2</sup>/jour, constaté lors de la 4<sup>e</sup> période de mesures et 231 mg/m<sup>2</sup>/jour constaté lors de la 2<sup>e</sup> période de mesures).

Lors de cette période de l'année, l'activité de la carrière peut avoir une influence modérée sur cette jauge.

### 4.4.3. Jauge supplémentaire

**La jauge JOFF 4**, est située sous le Mistral, à environ 700 mètres au Sud de la carrière dans le prolongement de la jauge JOFF3

Elle affiche un empoussièrement faible (137 mg/m<sup>2</sup>/jour), équivalent à celui de 2023 (135 mg/m<sup>2</sup>/jour) et à peine supérieur à la référence du réseau.

Cette jauge est située dans le prolongement de la jauge JOFF 3 et montre la décroissance de l'empoussièrement avec la distance à la carrière.

Compte tenu des niveaux enregistrés sur la jauge JOFF3 et de la distance entre les jauges JOFF3 et JOFF4, il apparaît peu probable que l'activité de la carrière ait une influence significative sur l'empoussièrement de cette jauge.

#### 4.4.4. Jauges de type b (proximité des premières habitations)

La jauge JOFF 5 est située à environ 750 mètres au Nord de la carrière sous le Marin.

En 2024, elle affiche un empoussièrément faible (121 mg/m<sup>2</sup>/jour), en diminution par rapport à celui de 2023 (138 mg/m<sup>2</sup>/jour) mais néanmoins à peine supérieur à celui de la référence du réseau.

L'activité de la carrière n'a pas d'influence sur l'empoussièrément de cette jauge

En 2024, sur la jauge de type b JOFF5, aucune moyenne annuelle glissante ne dépasse la valeur réglementaire de 500 mg/m<sup>2</sup>/jour prévue par l'arrêté ministériel du 22/09/1994 modifié (voir annexe 3).

## 5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les résultats des mesures réalisées en 2024 montrent que :

- sous le Mistral, l'activité de la carrière peut avoir ponctuellement une influence faible à modérée sur l'empoussièrément de son environnement immédiat. Cette influence diminue avec la distance pour être inexistante à 700 mètres de la carrière,
- sous le Marin, l'activité de la carrière n'a pas d'influence sur l'empoussièrément de son environnement,
- au niveau des 1<sup>es</sup> habitations, les niveaux d'empoussièrément sont nettement inférieurs à la valeur limite réglementaire de 500 mg/m<sup>2</sup>/jour en moyenne annuelle.

Les mesures de retombées de poussières se poursuivent en 2025 autour de la carrière.

## TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Calendrier des mesures 2024

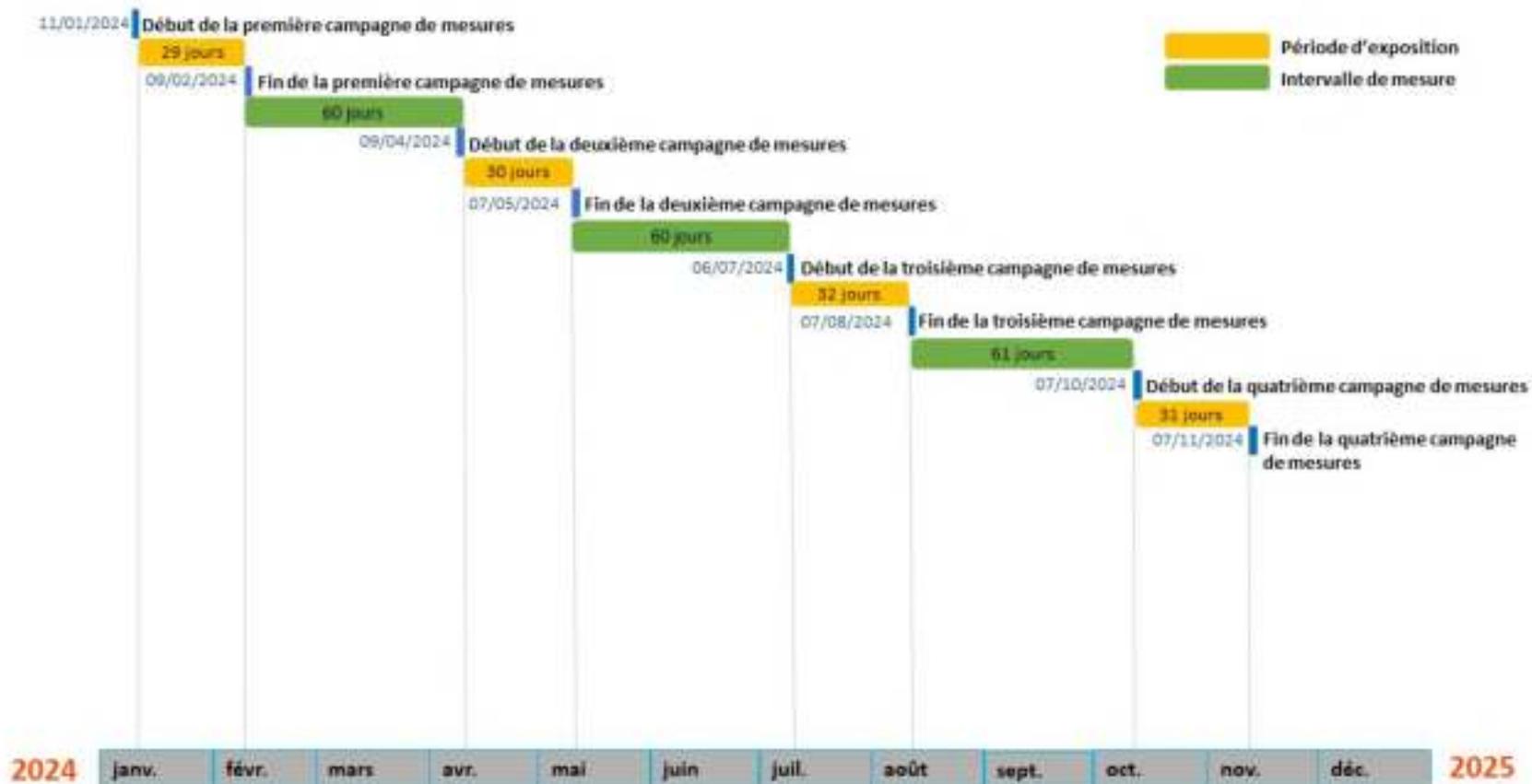
ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières : détails des résultats 2024

ANNEXE 3 : Mesures des retombées poussières : historique

ANNEXE 4 : Conditions météorologiques

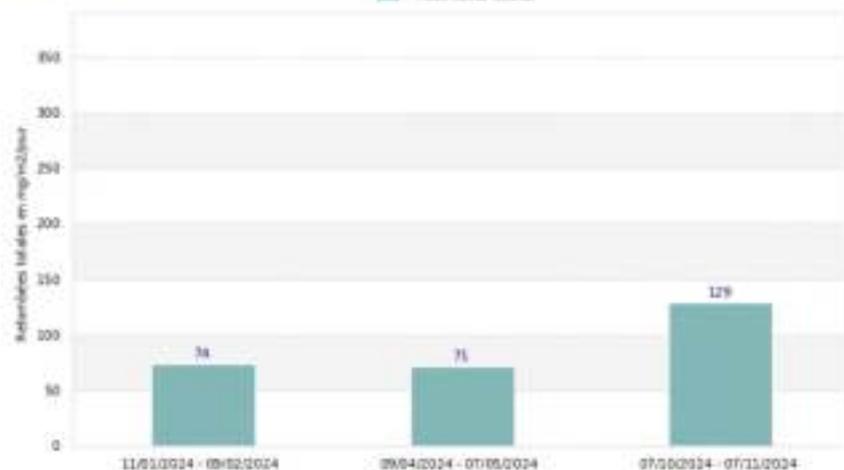
ANNEXE 5 : Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

# ANNEXE 1 : Calendrier des mesures 2024



## ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières, détails des résultats 2024

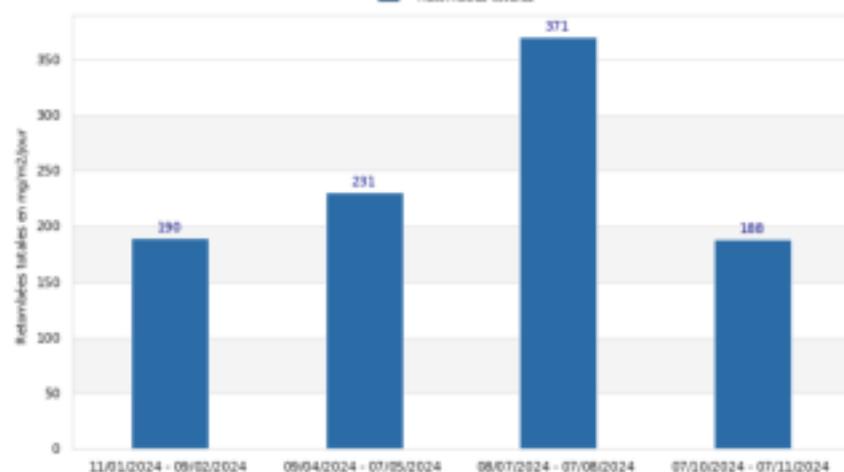
Atmo Occitanie Site de Vallerargues - Société Joffre  
Suivi des retombées totales en 2024 - Point de mesure JOFF 1 (Type a)



Atmo Occitanie Site de Vallerargues - Société Joffre  
Suivi des retombées totales en 2024 - Point de mesure JOFF 2 (Type c)



Atmo Occitanie Site de Vallerargues - Société Joffre  
Suivi des retombées totales en 2024 - Point de mesure JOFF 3 (Type c)



Atmo Occitanie Site de Vallerargues - Société Joffre  
Suivi des retombées totales en 2024 - Point de mesure JOFF 4 (Jauge)



Atmo Occitanie

Atmo Occitanie

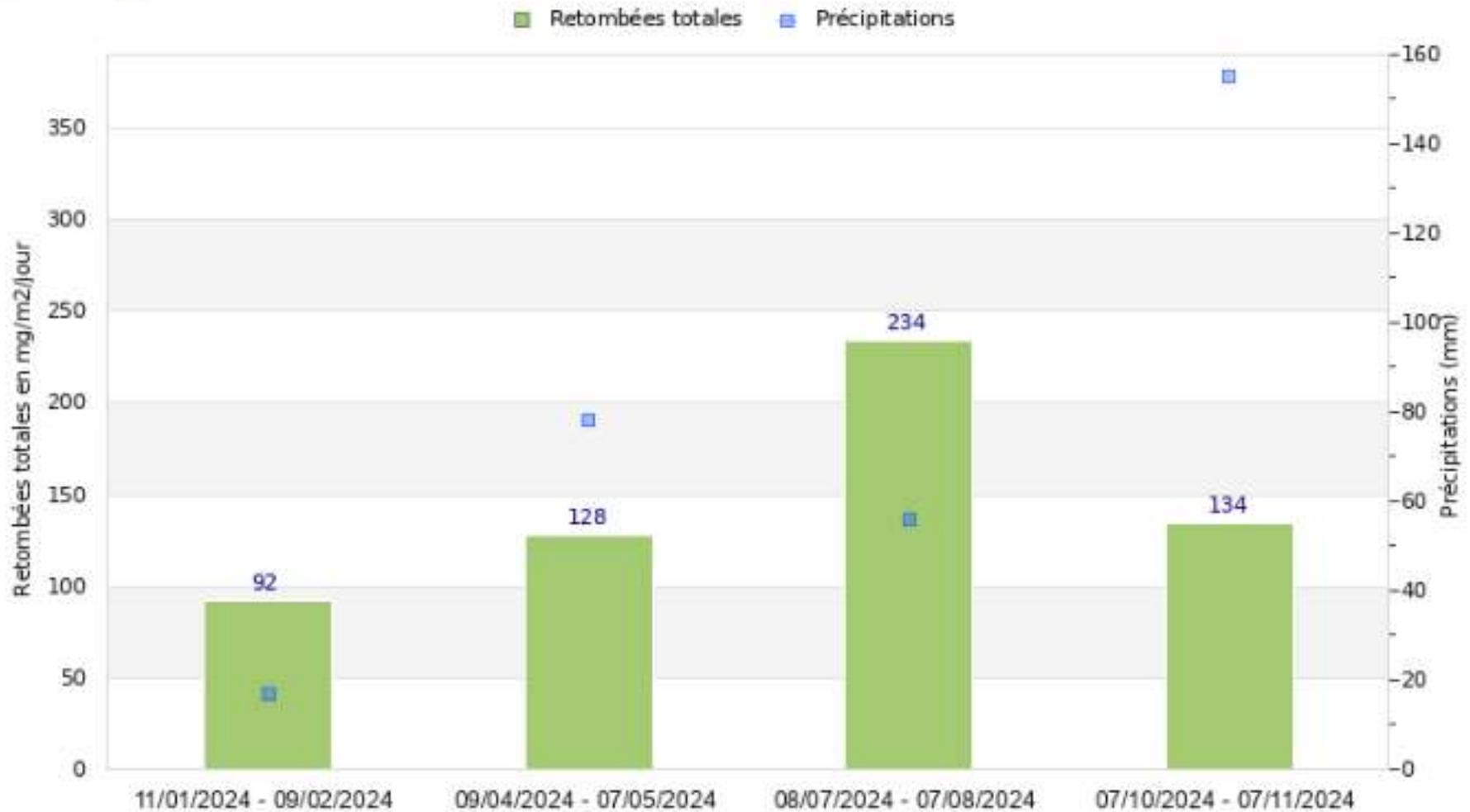
Retombées totales



EAIR Occitanie



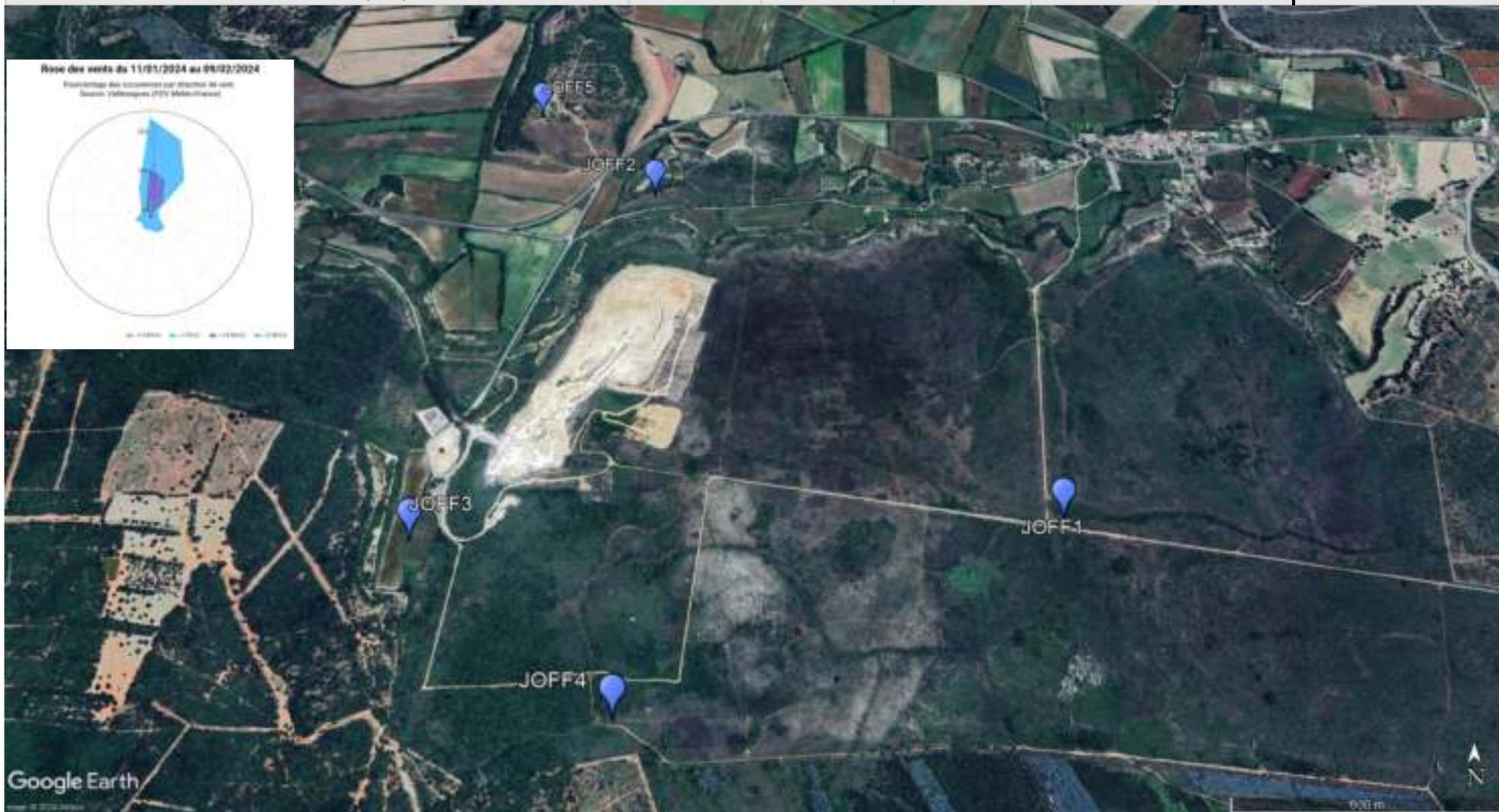
## Site de Vallerargues - Société Joffre Moyenne des retombées totales par période sur l'année 2024



©Atmo-Occitanie

## Plan d'implantation et résultats 2024 - Période n°1 du 11/01/2024 au 09/02/2024

Période du 11-01-2024 au 09-02-2024	JOFF 1 (Type a)	JOFF 2 (Type c)	JOFF 3 (Type c)	JOFF 4	JOFF 5 (Type b)	JOFF 5 (Type b) Moyenne glissante*
<b>Retombées totales (mg/m<sup>2</sup>/jour)</b>	74	51	190	72	75	158



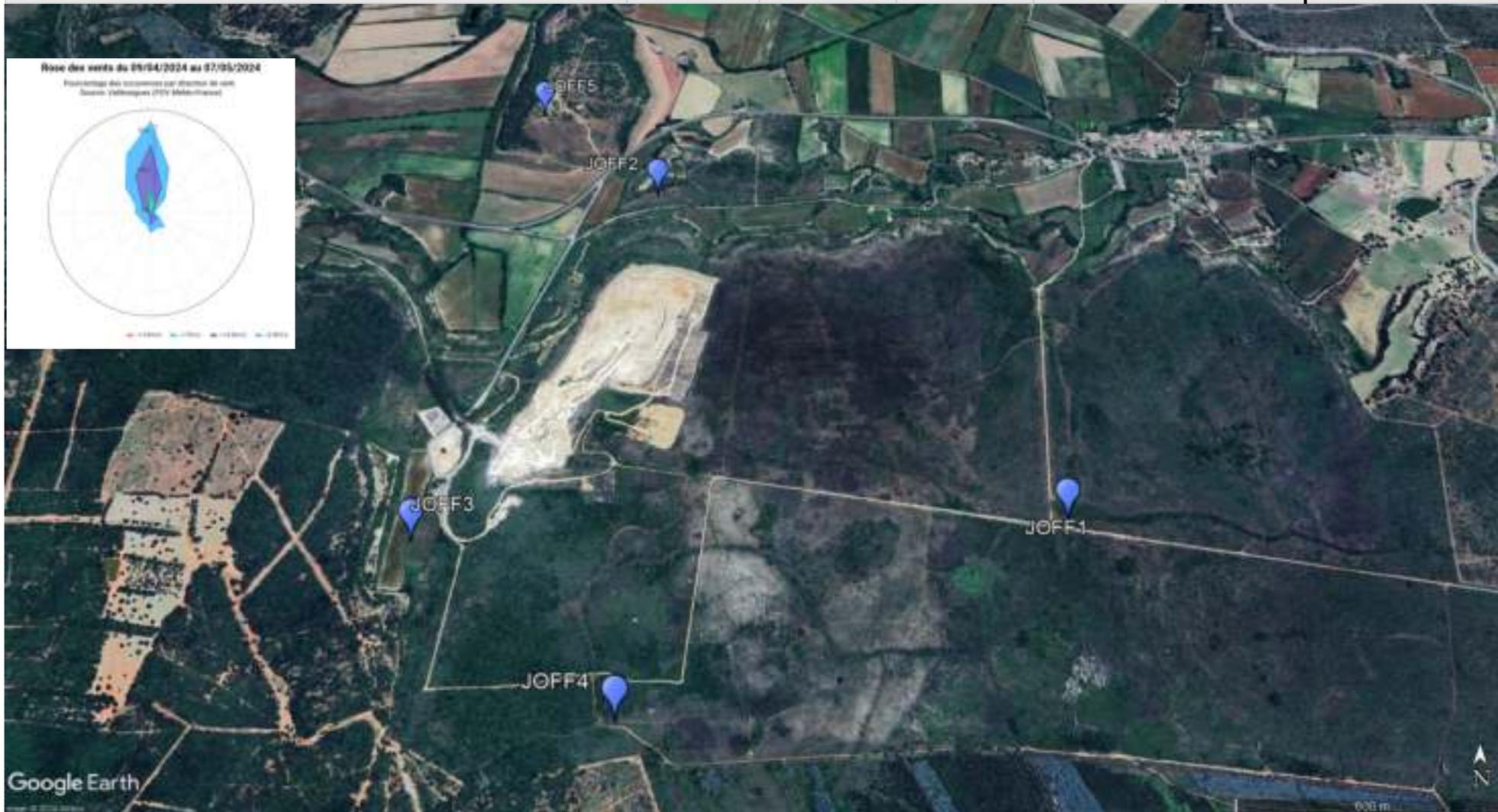
Moyenne température : 6,8°C

Cumul précipitations : 16,8 mm

\* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives  
 AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, \* = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

## Plan d'implantation et résultats 2024 - Période n°2 du 09/04/2024 au 07/05/2024

Période du 09-04-2024 au 07-05-2024	JOFF 1 (Type a)	JOFF 2 (Type c)	JOFF 3 (Type c)	JOFF 4	JOFF 5 (Type b)	JOFF 5 (Type b) Moyenne glissante*
<b>Retombées totales (mg/m<sup>2</sup>/jour)</b>	71	102	231	135	103	74



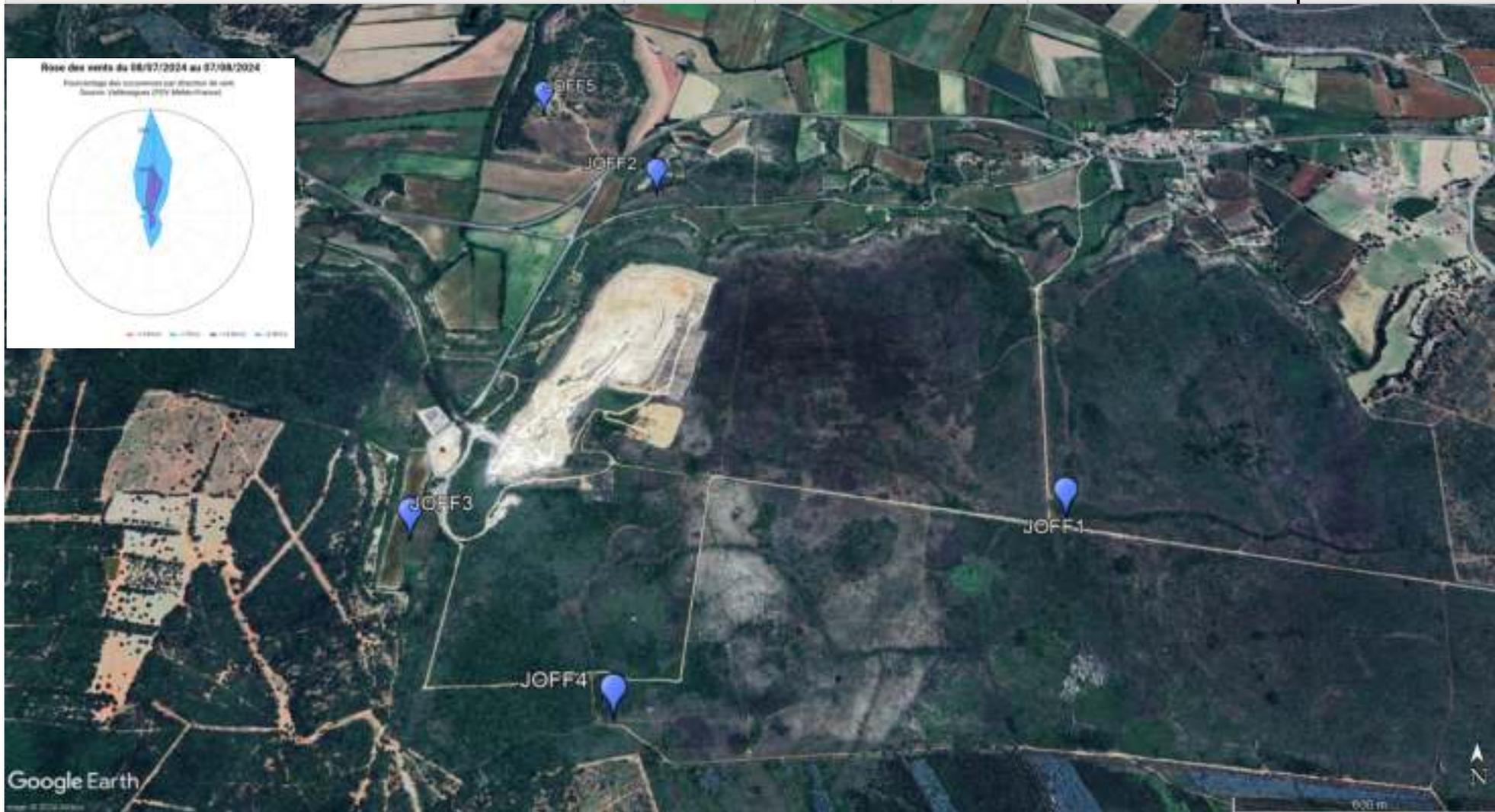
Moyenne température : 11,9°C

Cumul précipitations : 78,3 mm

\* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives  
 AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, \* = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

## Plan d'implantation et résultats 2024 - Période n°3 du 08/07/2024 au 07/08/2024

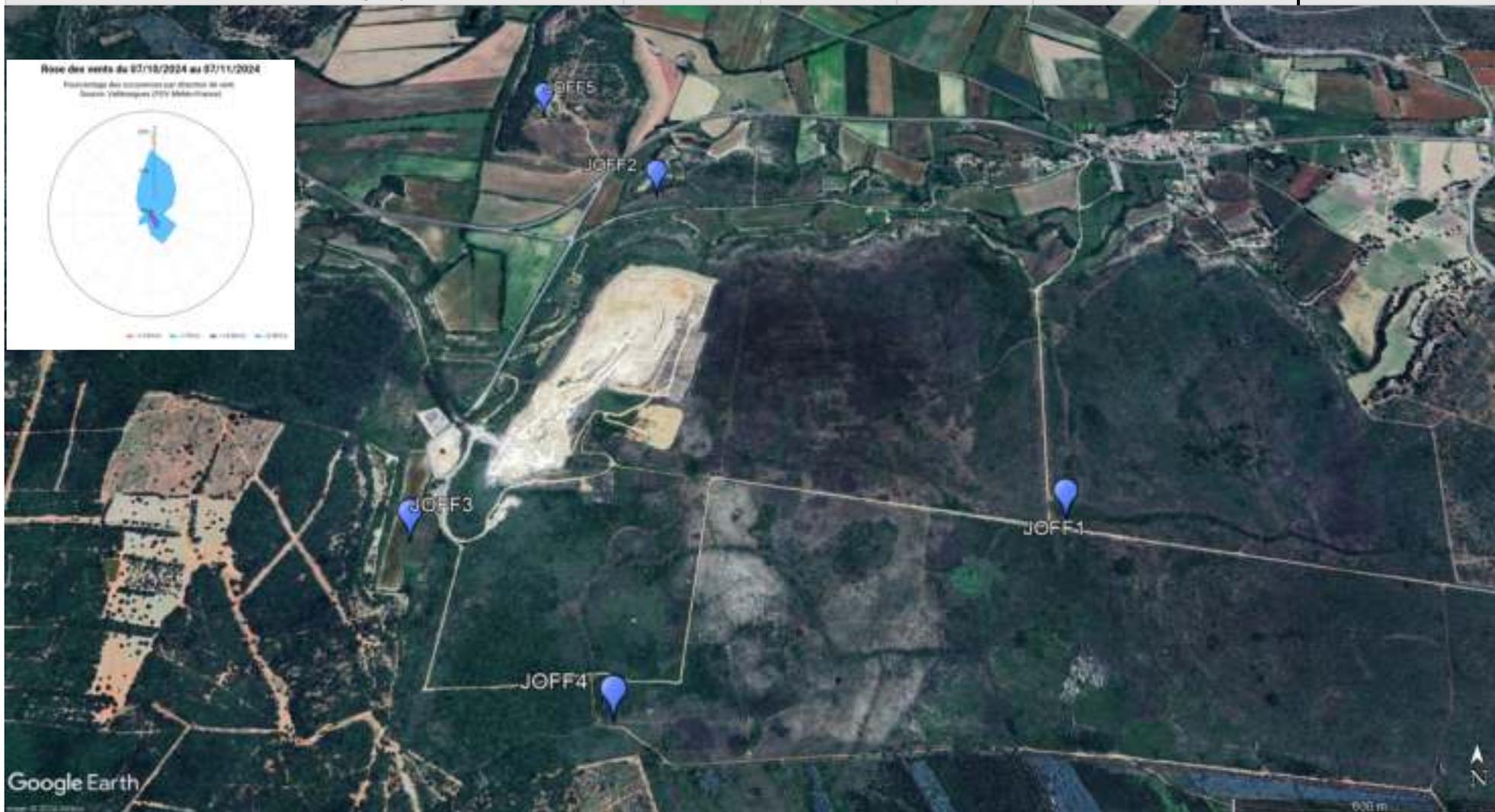
Période du 08-07-2024 au 07-08-2024	JOFF 1 (Type a)	JOFF 2 (Type c)	JOFF 3 (Type c)	JOFF 4	JOFF 5 (Type b)	JOFF 5 (Type b) Moyenne glissante*
<b>Retombées totales (mg/m<sup>2</sup>/jour)</b>	MI	154	371	254	157	112



Moyenne température : 24,2°C	Cumul précipitations : 55,8 mm	* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente
------------------------------	--------------------------------	---

## Plan d'implantation et résultats 2024 - Période n°4 du 07/10/2024 au 07/11/2024

Période du 07-10-2024 au 07-11-2024	JOFF 1 (Type a)	JOFF 2 (Type c)	JOFF 3 (Type c)	JOFF 4	JOFF 5 (Type b)	JOFF 5 (Type b) Moyenne glissante*
<b>Retombées totales (mg/m<sup>2</sup>/jour)</b>	129	114	188	88	149	121



Moyenne température : 14,5°C	Cumul précipitations : 155 mm	* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente
------------------------------	-------------------------------	---

## Mesures des retombées de poussières, moyenne des campagnes 2024

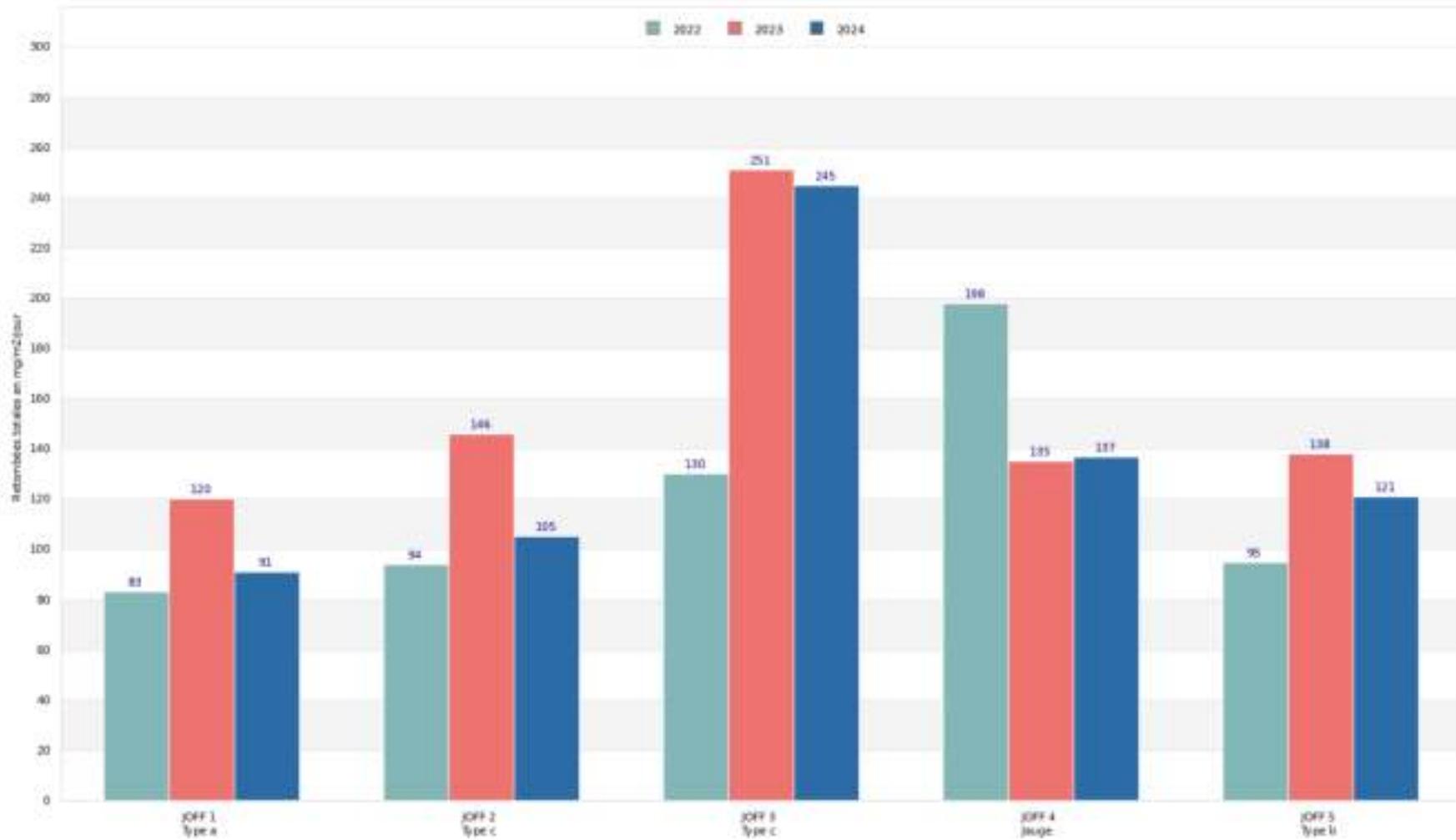
	JOFF 1 Type a	JOFF 2 Type c	JOFF 3 Type c	JOFF 4 Jauge	JOFF 5 Type b
Retombées totales (mg/m <sup>2</sup> /jour)	91	105	245	137	121



### ANNEXE 3 : Mesures des retombées poussières, historique



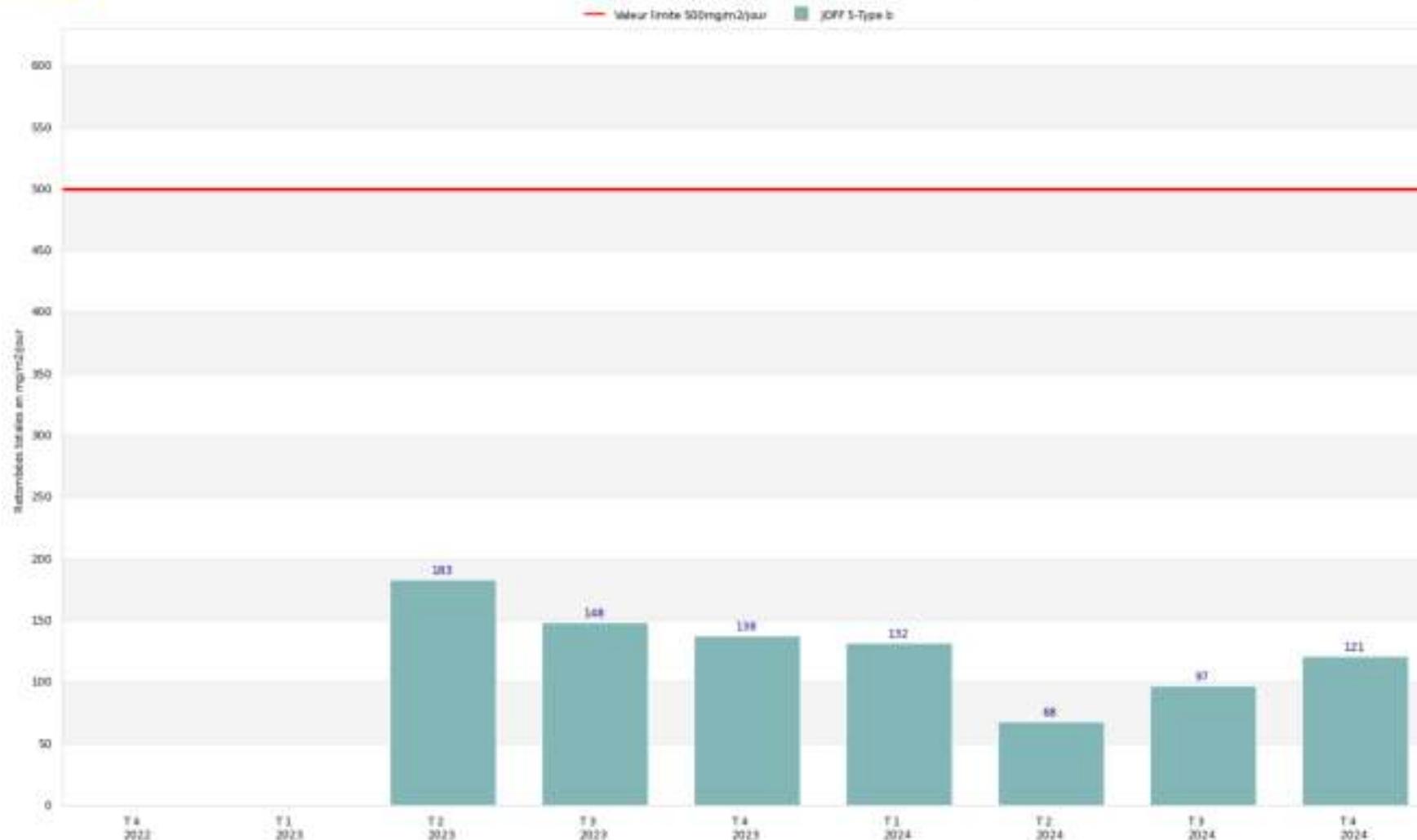
Site de Vallerargues - Société Joffre  
Moyenne des retombées totales, évolution des moyennes annuelles



## Mesures des retombées poussières, historique moyennes glissantes



Site de Vallerargues - Société Joffre  
Moyenne des retombées totales, évolution des moyennes glissantes



Pour chaque période, la moyenne annuelle glissante est déterminée à partir des résultats des 4 périodes précédentes (au moins 75% des données sont nécessaires pour calculer une moyenne annuelle glissante).

## Mesures des retombées poussières, historique

Année	Dates d'exposition	retombées totales (en mg/m <sup>2</sup> /jour)					
		JOFF 1	JOFF 2	JOFF 3	JOFF 4	JOFF 5	Moyenne
2024	07/10/2024 au 07/11/2024	129	114	188	88	149	134
	08/07/2024 au 07/08/2024	MI	154	371	254	157	234
	09/04/2024 au 07/05/2024	71	102	231	135	103	128
	11/01/2024 au 09/02/2024	74	51	190	72	75	92
	Moyenne annuelle 2024	91	105	245	137	121	
2023	04/12/2023 au 03/01/2024	33	25	39	38	52	37
	01/09/2023 au 03/10/2023	112	201	181	74	43	122
	02/06/2023 au 02/07/2023	278	305	497	342	357	356
	03/03/2023 au 03/04/2023	58	51	285	87	98	116
	Moyenne annuelle 2023	120	146	251	135	138	
2022	02/11/2022 au 02/12/2022	16	26	88	23	95	50
	02/08/2022 au 02/09/2022	145	233	212	107		174
	03/05/2022 au 02/06/2022	110	65	98	454		182
	03/02/2022 au 03/03/2022	60	53	121	207		110
	Moyenne annuelle 2022	83	94	130	198	95	
2021	03/12/2021 au 03/01/2022	41	34	153	22		63
	02/09/2021 au 04/10/2021	185	217	288	191		220
	03/06/2021 au 02/07/2021	65	169	223	170		157
	03/03/2021 au 02/04/2021	20	155	181	149		126
	Moyenne annuelle 2021	78	144	211	133		
2020	05/11/2020 au 05/12/2020	151	D	238	117		169
	05/08/2020 au 04/09/2020	92	50	399	47		147
	05/05/2020 au 04/06/2020	101	136	141	183		140
	05/02/2020 au 06/03/2020	102	111	164	107		121
	Moyenne annuelle 2020	112	99	236	114		

AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu,

MI = Mesure invalidée, \* = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

## ANNEXE 4

### Conditions météorologiques

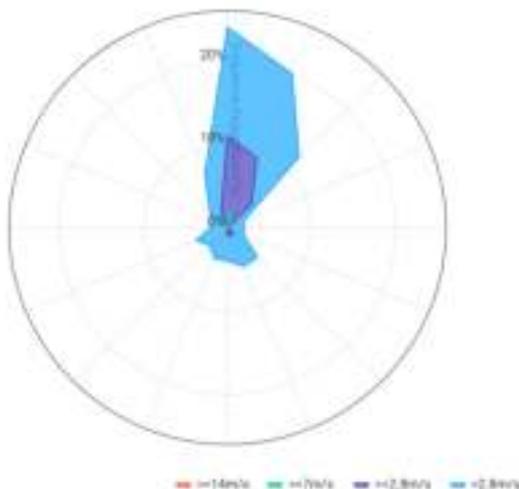
Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières sont issues d'un Point d'Observation Virtuelle (POV) fourni par Météo France.

Période	Jours d'exposition	pluviométrie (mm)	Nb jours de pluie	Nb jours avec vent >2,8m/s	Nb jours avec vent >7m/s	Nb jours avec vent >14m/s	Vitesse moyenne vent (m/s)	Température moyenne (°C)
du 11/01/2024 au 09/02/2024	29	16.8	7	22	2	0	2.4	6.8
du 09/04/2024 au 07/05/2024	28	78.3	12	28	9	0	3.3	11.9
du 08/07/2024 au 07/08/2024	30	55.8	4	28	0	0	2.5	24.2
du 07/10/2024 au 07/11/2024	31	155	14	17	1	0	1.6	14.5
Min		16.8	4	17	0	0	1.6	6.8
Max		155	14	28	9	0	3.3	24.2
Moyenne							2.5	
Cumul	118	305.9	37	95	12	0		

# Roses des vents

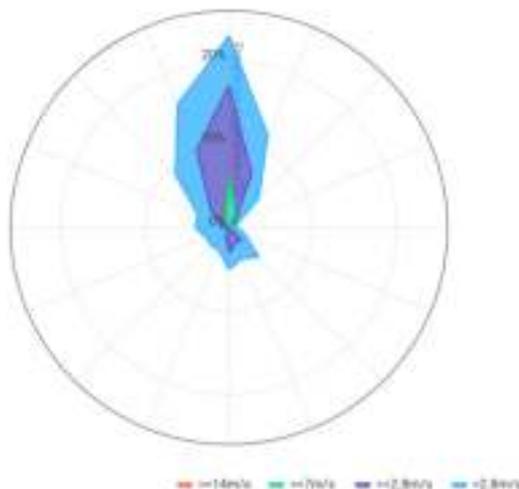
## Rose des vents du 11/01/2024 au 09/02/2024

Pourcentage des occurrences par direction de vent.  
Source: Vallérargues (PCV Météo-France)



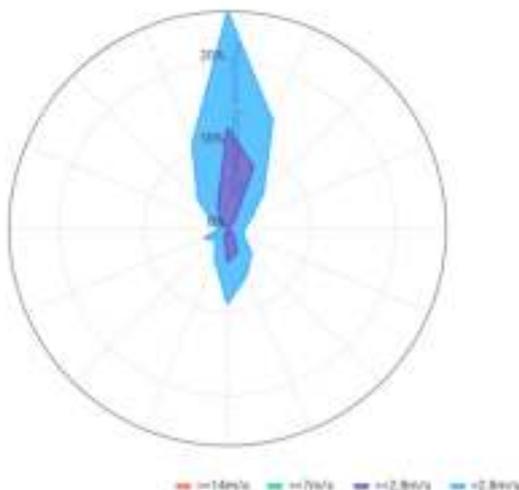
## Rose des vents du 09/04/2024 au 07/05/2024

Pourcentage des occurrences par direction de vent.  
Source: Vallérargues (PCV Météo-France)



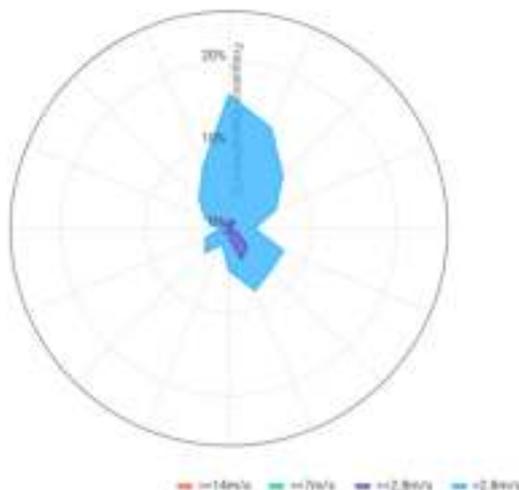
## Rose des vents du 08/07/2024 au 07/08/2024

Pourcentage des occurrences par direction de vent.  
Source: Vallérargues (PCV Météo-France)



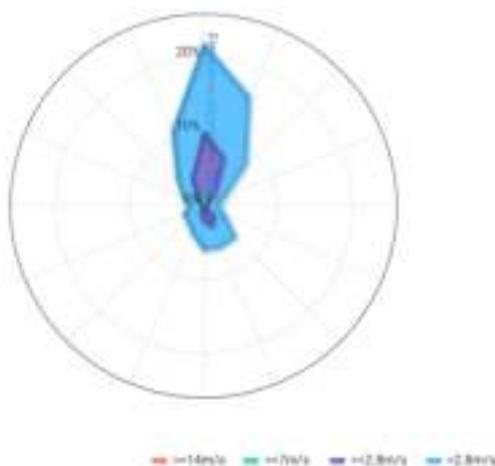
## Rose des vents du 07/10/2024 au 07/11/2024

Pourcentage des occurrences par direction de vent.  
Source: Vallérargues (PCV Météo-France)



## Rose des vents cumulée pour les campagnes de mesures

Pourcentage des occurrences par direction de vent.  
Source: Vallérargues (PCV Météo-France)



## Caractéristiques météorologiques de l'année 2024 en Occitanie (source : Météo France)

Les éléments ci-dessous sont issus des bulletins climatiques mensuels de la région Occitanie disponibles gratuitement sur le site Internet de Météo France.

### Janvier 2024 : « Un mois contrasté »

Ce mois de janvier 2024 est assez contrasté, mais est à nouveau plus chaud et sec que la normale.

La première quinzaine du mois est caractérisée par de nombreuses journées pluvieuses, parfois neigeuses en montagne et à basse altitude. A l'inverse, on observe en fin de mois un temps beaucoup plus chaud et sec, en particulier sur les reliefs.

Sur l'ensemble du mois, les températures sur la région restent bien supérieures à la normale. Avec une température agrégée sur la région de 6.32°C, l'anomalie sur la région est de +1.51 degrés.

Les précipitations sur la première partie du mois sont insuffisantes, avec des cumuls quotidiens souvent faibles. Le cumul mensuel sur la région est de 41.2mm, correspondant à un déficit pluviométrique de 52%.

### Février 2024 : « Le printemps avant l'heure »

Le mois de février a été rythmé par des périodes de douceur répétées, parfois exceptionnelles notamment en début de mois où les 25°C sont approchés ou dépassés localement. L'anomalie thermique sur la région s'élève à +3.0°C, classant ce mois au 5e rang des plus doux. L'arc méditerranéen connaît le plus fort excédent thermique avec +3.3°C (3e rang), +2.8°C sur Midi-Pyrénées (6e rang).

Côté précipitations, elles sont en moyennes supérieures à la normale de 36%, mais sont très disparates. En effet, tandis que le versant atlantique et la vallée du Rhône connaissent des précipitations copieuses avec 20 à 110% d'excédent, avec de nombreuses perturbations atlantiques, le Golfe du Lion et les Pyrénées Orientales restent à l'abri et observent un déficit de 30 à 70%.

L'ensoleillement quant à lui est déficitaire, de 25 à 45% sur le bassin garonnais, 0 à 15% ailleurs, proche des normales autour de la Méditerranée.

L'humidité des sols reste très bas sur l'arc méditerranéen, des Pyrénées-Orientales à la Camargue, avec des valeurs dignes de mois d'été. Ailleurs les sols sont humides, davantage que la normale sur Midi-Pyrénées.

### Mars 2024 : « Un mois de mars agité et très pluvieux sur l'Est Languedoc »

Le mois de mars a été rythmé par le passage de nombreuses perturbations Atlantiques, engendrant à leur passage des épisodes pluvieux importants sur le Languedoc et les Cévennes, souvent neigeux en montagne, associés à des coups de vent de sud-est marqués.

Le cumul de précipitation est supérieur aux normales côté Midi-Pyrénées avec en moyenne +29%, et très supérieur côté Languedoc-Roussillon avec +147%, mais avec de très fortes disparités.

Thermiquement, ce mois a été plus chaud que la normale (+1.5°C), avec toutefois des minimales plus douces (+1.7°C) du fait de la couverture nuageuse souvent importante.

L'ensoleillement est quant à lui déficitaire, sauf des Pyrénées Orientales à l'Ariège, dans la norme. Il est minimal près du massif central, du fait de nombreuses perturbations.

### Avril 2024 : « Un mois contrasté »

Après un mois de mars très pluvieux avec de nombreux records battus, le mois d'avril a été légèrement plus sec que la normale, avec des cumuls de 77 mm contre les 93 mm que vaut la normale mensuelle. Quant à la température, la moyenne d'avril est supérieure à la normale de 0.6°C, ce qui reste assez proche des normales. Malgré ces valeurs proches des normales, avril est un mois contrasté. Le mois se scinde en deux périodes : une première moitié avec des températures chaudes bien au-dessus des normales, ainsi qu'un temps plutôt sec. Durant la seconde moitié, les températures sont en dessous des normales et le mois se finit par un épisode précipitant contribuant à la majorité des cumuls tombés sur le mois.

## Mai 2024 : « Un mois perturbé, assez frais et pluvieux »

Le mois de mai est plus perturbé qu'à l'accoutumée, avec des précipitations souvent excédentaires (en moyenne de 30% sur la région), notamment dans l'est Languedoc et sur le Massif Central où l'excédent dépasse localement les 100%.

Les températures sont légèrement inférieures aux normales (en moyenne de  $-0.6^{\circ}\text{C}$ ), surtout les températures maximales (en moyenne  $-1.0^{\circ}\text{C}$ ) en raison d'un ensoleillement déficitaire. En effet, le soleil brille 15 à 30% de moins que la normale sur Midi-Pyrénées et le Massif Central, et 5 à 15% de moins autour de la Méditerranée.

L'humidité des sols retrouve des couleurs, élevée sur les Pyrénées, le Massif Central et l'est Languedoc, proche des normales sur le bassin Garonnais, mais toujours très déficitaire du Roussillon au Sud-Ouest de l'Hérault.

## Juin 2024 : « Un mois de Juin conforme aux normales »

Ce mois de juin 2024 est marqué par des températures très légèrement au-dessus des normales de saison à l'échelle régionale ainsi que par des précipitations conformes aux normales.

La température moyenne agrégée sur la région est de  $18.4^{\circ}\text{C}$  soit un écart à la normale mensuelle de  $+0.1^{\circ}\text{C}$ . Cette anomalie est très faible mais atteint localement  $+0.7^{\circ}\text{C}$  sur l'Aude alors que le déficit est de  $0.7^{\circ}\text{C}$  sur le Languedoc. Le cumul mensuel agrégé est quant à lui de 68 mm pour une normale mensuelle à 69 mm. Cependant, cette valeur proche des normales cache de grandes disparités à l'échelle locale avec des déficits de 50% sur l'arc méditerranéen et des excédents de 50% du Quercy au Tarn.

Le mois est moins ensoleillé que la normale de l'ordre de -10 à -20%.

## Juillet 2024 : « Un mois de juillet au-dessus des normales de température »

Faisant suite à un mois de juin proche des normales à l'échelle régionale, ce mois de juillet 2024 voit ses températures au-dessus des normales de saison : la température moyenne agrégée sur la région est de  $21.7^{\circ}\text{C}$  soit un écart à la normale mensuelle de  $+1.1^{\circ}\text{C}$ . Cette anomalie atteint localement  $+2.0$  à  $+3.0^{\circ}\text{C}$  dans les Pyrénées Orientales. La fin du mois est marqué par un épisode caniculaire.

Du côté des précipitations, le mois est légèrement plus sec que la normale. Le cumul mensuel agrégé est de 46 mm pour une normale mensuelle de 52 mm, avec de fortes disparités locales.

L'ensoleillement sur le mois est proche de la normale, voire un peu au-dessus vers la plaine du Roussillon.

## Août 2024 : « Des températures au-dessus des normales »

Dans la lignée du mois de juillet, la température moyenne de ce mois d'août 2024 est encore au-dessus des normales à l'échelle régionale. La température moyenne agrégée sur la région est de  $22.3^{\circ}\text{C}$  soit un écart à la normale mensuelle de  $+1.5^{\circ}\text{C}$ . L'arc méditerranéen est particulièrement touché avec des anomalies de température moyenne de plus de  $2^{\circ}\text{C}$ , et localement supérieures à  $3^{\circ}\text{C}$ . La première quinzaine d'août est marquée par un épisode caniculaire assez durable sur les quatre départements méditerranéens.

Côté précipitations, le mois est un peu plus sec que la normale mais de fortes disparités sont observées. L'ensoleillement est proche de la normale mensuelle.

## Septembre 2024 : « Un mois de septembre frais et peu ensoleillé »

La température moyenne de ce mois de septembre 2024 agrégée à l'échelle régionale est de  $16.0^{\circ}\text{C}$ , soit un écart de  $-1.0^{\circ}\text{C}$  par rapport à la moyenne mensuelle de  $17.0^{\circ}\text{C}$ . Il faut remonter à l'année 2017 pour retrouver un mois de septembre en dessous des normales, ceux de ces six dernières années ayant été particulièrement chauds (de  $1$  à  $3^{\circ}\text{C}$  au-dessus des normales pour les mois de septembre 2018 à 2023). Cette anomalie de température touche toute la région et concerne surtout les températures maximales. Elle est moins marquée sur l'arc méditerranéen, tandis que des Hautes Pyrénées à l'Aveyron on retrouve localement des anomalies de température maximale mensuelle au-delà de  $-3.0^{\circ}\text{C}$ . Les températures minimales sont plus proches des normales.

Concernant les précipitations, l'ouest de la région Occitanie est généralement plus arrosé que la normale tandis que les départements littoraux sont en déficit.

Côté ensoleillement, toute la région est en déficit

## **Octobre 2024 : « Un mois doux et pluvieux »**

Après un mois de septembre plus frais que la normale, le mois d'octobre est de nouveau plus doux que la normale pour l'Occitanie. La température moyennée sur le mois est de 15.0°C soit 1.7° C de plus que la normale. Cela fait depuis février que l'écart à la normale n'avait pas été aussi important.

Le cumul moyen sur le territoire est de 151 mm soit 156% de ce qu'il pleut habituellement un mois d'octobre (97mm). Ce cumul mensuel enregistré sur l'Occitanie est le plus important depuis le mois de novembre 2019 et cela en fait le mois d'octobre le plus pluvieux depuis l'année 2018.

L'ensoleillement est relativement faible pour un mois d'octobre, notamment dans les Pyrénées et l'ensoleillement est plus proche de la normale côté Massif Central.

## **Novembre 2024 : « Un mois de novembre chaud et sec »**

Ce mois de novembre 2024 a été particulièrement chaud et sec en Occitanie. En effet, novembre 2024 est le 5ème mois de novembre le plus chaud depuis 1947 avec une température moyenne agrégée de l'ordre de 10.5°C pour une normale de 8.3°C soit +2.2°C par rapport à la normale. On peut également noter qu'il n'avait pas fait aussi chaud en novembre depuis 10 ans (novembre 2014).

Côté précipitations, novembre 2024 se classe au 11ème rang des mois de novembre les plus secs depuis 1958 avec un cumul mensuel de précipitations agrégé de 58.5 mm pour une normale de 106 mm ce qui représente un déficit de l'ordre de 45%.

L'ensoleillement est globalement excédentaire sur la région avec des durées d'ensoleillement de 125h à 165h.

## **Décembre 2024 : « Deux épisodes marquants les tempêtes DARRAGH et ENOL »**

Après un début de mois marqué par la douceur, un épisode perturbé a concerné principalement la partie Midi-Pyrénées du 05 au 09. Notamment du 7 au 9 décembre, où la tempête DARRAGH a apporté un vent de Nord-Ouest très fort à violent et des précipitations marquées par blocage, notamment sur le relief pyrénéen où la neige s'est invitée dès 600 m.

Le 12 décembre a été marqué par un épisode d'Est amenant de la pluie sur l'est de l'Aude et des Pyrénées-Orientales puis le 13 décembre un épisode de Sud a amené les rares pluies sur le Languedoc. Après une accalmie, avec un air plus froid, une nouvelle période très ventée s'est déroulée du 19 au 25 décembre, avec une intensité maximale le 22 décembre liée au passage de la tempête ENOL. Pour la dernière semaine, on a retrouvé des conditions anticycloniques d'hiver, avec des brouillards tenaces vers le Midi-Pyrénées et des journées avec des fortes amplitudes thermiques sur le Languedoc-Roussillon.

# Annexe 5

## Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

---

Le protocole de détermination des retombées atmosphériques totales mis en œuvre par Atmo Occitanie s'appuie sur la norme AFNOR NF X 43-014 de novembre 2017 (Qualité de l'air – Air Ambiant – Détermination des retombées atmosphériques totales – Echantillonnage – Préparation des échantillons avant analyses) qui remplace celle de novembre 2003 ainsi que sur l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières.

### Description d'un réseau de mesure des PSED

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (Jauge de type a).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants (Jauge de type b).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants (jaugue de type c).

### Appareillage utilisé



« Le collecteur de précipitation » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques. Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations utilisé par Atmo Occitanie est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre.

## Temps d'exposition

Les campagnes de mesures doivent être trimestrielles, la durée d'exposition dure trente jours avec un intervalle de soixante jours entre deux mesures (une tolérance de plus ou moins 2 jours est admissible).

Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

## Analyse au laboratoire

Les analyses réalisées par le laboratoire se déroulent de la manière suivante :

- **Choix de l'échantillonnage** : selon la quantité de l'échantillon recueilli, ou si des analyses particulières nécessitant un traitement spécifique sont envisagées, il est possible de choisir de traiter la totalité de l'échantillon ou seulement une partie de celui-ci.

Dans le cas d'un sous-échantillonnage,

- le prélèvement est homogénéisé afin de garantir la représentativité de la mesure.
- 2 sous échantillonnages sont effectués et analysés afin de vérifier la répétabilité de la mesure

Dans le cas de la détermination des retombées minérales et organiques par calcination, afin d'améliorer la précision de la mesure, la totalité de l'échantillon est traitée.

- **Evaporation** : l'eau contenant les poussières de l'échantillon sélectionné (complet ou partiel) transférée dans le récipient masse initiale (m1) est évaporée à l'étuve à 105 °C.

- **Pesée des poussières** : après évaporation de l'eau, le récipient est de nouveau pesé (masse finale « m2») La différence des masses «m1 – m2» du récipient est égale à la masse de retombées totales dans le volume « Vtraité ».

La masse des retombées totales « m RT » en milligrammes est déterminée de la manière suivante

$$m_{RT} = (m_1 - m_2) * V_T / V_{traité}$$

Avec  $V_T = V_{traité}$  si la totalité de l'échantillon est traité sinon  $V_T =$  Volume total de l'échantillon avant sous-échantillonnage.

- **Détermination des retombées en mg/m<sup>2</sup>/jour :**

La masse des retombées totales « C RT » en mg/m<sup>2</sup>/jour est déterminée de la manière suivante :

$$C_{RT} = m_{RT} / S / t$$

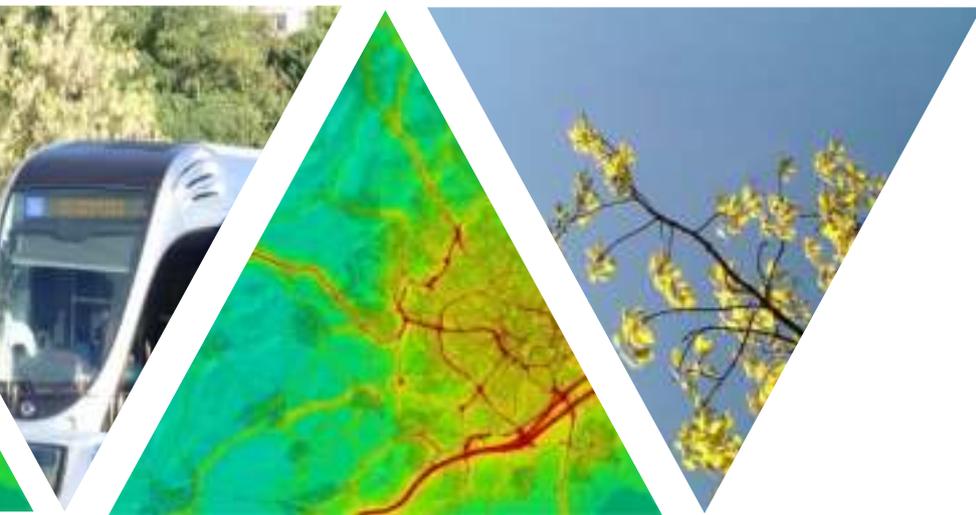
Avec S = Surface de l'entonnoir en m<sup>2</sup> et t = durée d'exposition en jour

- **Calcination :**

Elle permet d'estimer la masse de composés organiques combustibles à la température de 525 °C +/- 25 °C et par extension une estimation de la masse de composés minérales. Elle est aussi dénommée « perte au feu ».

Cette mesure est réalisée après évaporation à 105 °C de la totalité de l'échantillon. Après calcination 525 °C, la masse finale des poussières restantes correspondantes aux poussières minérales est déterminée par pesée puis convertie en mg/m<sup>2</sup>/jour.

Il est ainsi possible de déterminer la masse des retombées organiques ainsi que la part de chaque fraction dans les retombées totales.



# L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)



**Agence de Montpellier**  
(Siège social)  
10 rue Louis Lépine  
Parc de la Méditerranée  
34470 PEROLS

**Agence de Toulouse**  
10bis chemin des Capelles  
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53  
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie